



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS • COUBRON • GAGNY • GOURNAY-SUR-MARNE • LE RAINCY •
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS • LIVRY-GARGAN • MONTFERMEIL • NEUILLY-PLAISANCE •
NEUILLY-SUR-MARNE • NOISY-LE-GRAND • ROSNY-SOUS-BOIS •
VAUJOURS • VILLEMOMBLE

Membres en exercice : 14
Présents : 9
Pouvoirs : 00

BUREAU DELIBERATIF
SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2018 A 8H30

COMPTE RENDU DE SEANCE

DATE DE CONVOCATION : Mardi 30 octobre 2018

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : Salle du Conseil de Gagny - 1, place Foch – 93220 Gagny

PRÉSENTS : Mmes et MM. CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, COPPI Katia, DEMUYNCK Christian, LEMOINE Xavier, MAHEAS Jacques, MARTIN Pierre-Yves, TEULET Michel, TORO Ludovic.

ABSENTS/POUVOIRS : BAILLY Dominique, GENESTIER Jean-Michel, KLEIN Olivier, MARSIGNY Brigitte, SCHLEGEL Eric.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Yves

- **Le Procès-verbal du Bureau délibératif du 16 octobre 2018 n'a fait l'objet d'aucune observation.**

Délibération BT2018/11/05 - 01 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Club Ville et Entreprises de Noisy-le-Grand au titre de l'exercice 2018

Rapporteur : Michel TEULET, Président

DATE DE CONVOCATION : Mardi 30 octobre 2018

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : Salle du Conseil de Gagny - 1, place Foch – 93220 Gagny

PRÉSENTS : Mmes et MM. CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, COPPI Katia, DEMUYNCK Christian, LEMOINE Xavier, MAHEAS Jacques, MARTIN Pierre-Yves, TEULET Michel, TORO Ludovic.

ABSENTS/POUVOIRS : BAILLY Dominique, GENESTIER Jean-Michel, KLEIN Olivier, MARSIGNY Brigitte, SCHLEGEL Eric.

SECRETARE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Yves

LE BUREAU,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2016/01/26-02 en date du 26 janvier 2016, portant délégation d'attributions du Conseil de Territoire au Bureau pour décider de l'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant n'excédant pas 23 000 € dans la limite des crédits ouverts au budget et approuver les conventions afférentes,

CONSIDÉRANT les crédits transférés par la Ville de Noisy-le-Grand au titre du subventionnement du Club Ville et Entreprises de Noisy-le-Grand dans le cadre du transfert de la compétence développement économique et inscrits au Budget Primitif 2018 de l'EPT,

CONSIDÉRANT la demande de subvention adressée par le Club Ville et Entreprises de Noisy-le-Grand pour un montant de 5 000€ au titre de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

DECIDE d'attribuer, au titre de l'exercice 2018, une subvention de 5 000 € (CINQ MILLE EUROS) à l'association Club Ville et Entreprises de Noisy-le-Grand.

AUTORISE le Président à signer tout document y afférent.

Délibération BT2018/11/05 - 02 – Demande de subventions auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mission d'étude pré-opérationnelle portant sur l'habitat privé diffus de Clichy-sous-Bois

Rapporteur : Michel TEULET, Président

DATE DE CONVOCATION : 30 octobre 2018

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : Salle du Conseil de Gagny - 1, place Foch – 93220 Gagny

PRÉSENTS : Mmes et MM. CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, COPPI Katia, DEMUYNCK Christian, LEMOINE Xavier, MAHEAS Jacques, MARTIN Pierre-Yves, TEULET Michel, TORO Ludovic.

ABSENTS/POUVOIRS : BAILLY Dominique, GENESTIER Jean-Michel, KLEIN Olivier, MARSIGNY Brigitte, SCHLEGEL Eric.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Yves

LE BUREAU,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2016/01/26-02 en date du 26 janvier 2016, portant délégation d'attributions du Conseil de Territoire au Bureau pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions,

VU le code de la construction et de l'habitation (CCH), notamment ses articles L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

VU le règlement général de l'ANAH,

CONSIDÉRANT que l'habitat privé de Clichy-sous-Bois fait l'objet d'une intervention publique, soutenue par la ville de Clichy-sous-Bois depuis 1999 et par l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est depuis 2018,

CONSIDÉRANT que l'habitat privé diffus (copropriétés, pavillons...) de Clichy-sous-Bois, hors ORCOD-IN, ne fait pas l'objet de dispositifs spécifiques et nécessite une analyse approfondie,

CONSIDÉRANT que des signes de fragilisation des petites copropriétés, de précarité énergétique et de découpage pavillonnaire sont observables,

CONSIDÉRANT que l'EPT a lancé une consultation en procédure adaptée en date du 20 juillet 2018 pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle destinée à définir finement les besoins en matière d'habitat privé sur toute la ville de Clichy-sous-Bois, à l'exception du périmètre de l'ORCOD, pour un montant estimé à 70 000 € HT,

CONSIDÉRANT que l'ANAH est susceptible de financer ce type de dispositif à hauteur de 50% du montant hors taxes,

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

APPROUVE le plan de financement global suivant :

Années	Financeurs	Taux de subvention	Montant HT	TVA	Montant TTC
1 ^{ère} année	ANAH	50 % HT	35 000 €	-	35 000 €
	EPT	Part restante	35 000 €	14 000 €	49 000 €
TOTAL GLOBAL			70 000 €	14 000 €	84 000 €

AUTORISE le Président à solliciter les subventions correspondantes, et tout document afférents à l'étude pré-opérationnelle.

Délibération BT2018/11/05 - 03 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le financement des travaux d'assainissement de l'allée des Althéas au Raincy

Rapporteur : Jacques MAHEAS, 11^{ème} Vice-président

DATE DE CONVOCATION : mardi 30 octobre 2018

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : Salle du Conseil de Gagny - 1, place Foch – 93220 Gagny

PRÉSENTS : Mmes et MM. CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, COPPI Katia, DEMUYNCK Christian, LEMOINE Xavier, MAHEAS Jacques, MARTIN Pierre-Yves, TEULET Michel, TORO Ludovic.

ABSENTS/POUVOIRS : BAILLY Dominique, GENESTIER Jean-Michel, KLEIN Olivier, MARSIGNY Brigitte, SCHLEGEL Eric.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Yves

LE BUREAU,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2016/01/26-02 en date du 26 janvier 2016, portant délégation d'attributions du Conseil de Territoire au Bureau pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions,

VU les aides financières accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour la réalisation de travaux visant à diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par des polluants classiques et à améliorer la qualité de réalisation des réseaux d'assainissement,

CONSIDERANT que l'opération « Réhabilitation du réseau unitaire de l'allée des Althéas au Raincy » portée par l'Établissement Public Territorial répond aux critères d'éligibilité de l'Agence de l'Eau Seine Normandie puisque ces travaux sont réalisés sous charte Qualité,

CONSIDERANT que l'opération de réhabilitation des collecteurs d'assainissement de l'allée des Althéas au Raincy est prévue fin 2018,

CONSIDÉRANT que le coût total prévisionnel de l'opération « réfection des réseaux d'assainissement de l'allée des Althéas » s'élève à 210 000 € HT soit 252 000 € TTC,

CONSIDERANT que le plan de financement de l'opération est le suivant :

Organisme	Montant de la contribution attendue	%
Fonds propres : EPT GPGE	126 000 € HT	60%
Agence de l'Eau Seine Normandie :	84 000 € HT	40%
TOTAL	210 000 € HT	100%

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération.

AUTORISE le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans le cadre des travaux sous charte qualité, une subvention à hauteur de 84 000 € HT le financement de l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'allée des Althéas au Raincy.

AUTORISE le Président à remplir toutes les formalités y afférent.

Délibération BT2018/11/05 - 04 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le financement des travaux d'assainissement de la rue Maurice à Noisy-le-Grand

Rapporteur : Jacques MAHEAS, 11^{ème} Vice-président

DATE DE CONVOCATION : mardi 30 octobre 2018

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : Salle du Conseil de Gagny - 1, place Foch – 93220 Gagny

PRÉSENTS : Mmes et MM. CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, COPPI Katia, DEMUYNCK Christian, LEMOINE Xavier, MAHEAS Jacques, MARTIN Pierre-Yves, TEULET Michel, TORO Ludovic.

ABSENTS/POUVOIRS : BAILLY Dominique, GENESTIER Jean-Michel, KLEIN Olivier, MARSIGNY Brigitte, SCHLEGEL Eric.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Yves

LE BUREAU,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2016/01/26-02 en date du 26 janvier 2016, portant délégation d'attributions du Conseil de Territoire au Bureau pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions,

VU les aides financières accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de travaux visant à diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par des polluants classiques et améliorer la qualité de réalisation des réseaux d'assainissement,

CONSIDERANT que l'opération « réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Maurice à Noisy-le-Grand » portée par l'Etablissement public territorial répond aux critères d'éligibilité de l'Agence de l'Eau Seine Normandie puisque ces travaux sont réalisés sous charte Qualité,

CONSIDERANT que l'opération « réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Maurice à Noisy-le-Grand » est prévue à partir de janvier 2019,

CONSIDÉRANT que le coût total prévisionnel de l'opération « réfection des réseaux d'assainissement de la rue Maurice à Noisy-le Grand » s'élève à 430 000 € HT soit 516 000 € TTC.

CONSIDERANT que le plan de financement de l'opération est le suivant :

Organisme	Montant de la contribution attendue		%
Fonds propres : EPT GPGE	349 796.69 € HT		81.35%
Agence de l'Eau Seine Normandie :	80 203.31 € HT		18.65%
TOTAL	430 000 € HT		100%

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération.

AUTORISE le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans le cadre des travaux sous charte qualité, une subvention à hauteur de 80 203.31 € HT pour le financement de l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Maurice à Noisy-le-Grand

AUTORISE le Président à remplir toutes les formalités y afférent.

Délibération BT2018/11/05 - 05 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le financement des travaux d'assainissement rues des Pins, Grammont, Petit Chenay et du Bord de l'Eau à Gagny

Rapporteur : Jacques MAHEAS, 11^{ème} Vice-président

DATE DE CONVOCATION : mardi 30 octobre 2018

PRÉSIDENTE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : Salle du Conseil de Gagny - 1, place Foch – 93220 Gagny

PRÉSENTS : Mmes et MM. CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, COPPI Katia, DEMUYNCK Christian, LEMOINE Xavier, MAHEAS Jacques, MARTIN Pierre-Yves, TEULET Michel, TORO Ludovic.

ABSENTS/POUVOIRS : BAILLY Dominique, GENESTIER Jean-Michel, KLEIN Olivier, MARSIGNY Brigitte, SCHLEGEL Eric.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Yves

LE BUREAU,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2016/01/26-02 en date du 26 janvier 2016, portant délégation d'attributions du Conseil de Territoire au Bureau pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subvention,

VU les aides financières accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de travaux visant à diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par des polluants classiques et améliorer la qualité de réalisation des réseaux d'assainissement,

CONSIDERANT que l'opération de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et la création d'un réseau d'eaux usées sur la rue des Pins, la rue Grammont, la rue petit Chenay et la rue du Bord de l'Eau à Gagny portée par l'Etablissement public territorial répond aux critères d'éligibilité de l'Agence de l'Eau Seine Normandie puisque ces travaux sont réalisés sous charte Qualité,

CONSIDERANT que l'opération de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et la création d'un réseau d'eaux usées sur la rue des Pins, la rue Grammont, la rue petit Chenay et la rue du Bord de l'Eau à Gagny est prévue à partir de novembre 2018,

CONSIDÉRANT que le coût total prévisionnel de l'opération de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et la création d'un réseau d'eaux usées sur la rue des Pins, la rue Grammont, la rue petit Chenay et la rue du bord de l'Eau à Gagny s'élève à 1 545 518.62 € HT soit 1 854 622.34 € TTC,

CONSIDERANT que le plan de financement de l'opération est le suivant :

Organisme	Montant de la contribution attendue	%
Fonds propres : EPT GPGE	1 105 518,62 € HT	71,53%
Agence de l'Eau Seine Normandie :	440 000 € HT	28.47%
TOTAL	1 545 518.62 € HT	100%

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération.

AUTORISE le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention à hauteur de 440 000 € pour le financement de l'opération de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et la création d'un réseau d'eaux usées rues des Pins, Grammont, Petit Chenay et du Bord de l'Eau à Gagny.

AUTORISE le Président à remplir toutes les formalités y afférent.

Délibération BT2018/11/05 - 06 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement des travaux d'assainissement de la rue Transversale à Noisy-le-Grand

Rapporteur : Jacques MAHEAS, 11^{ème} Vice-président

DATE DE CONVOCATION : mardi 30 octobre 2018

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : Salle du Conseil de Gagny - 1, place Foch – 93220 Gagny

PRÉSENTS : Mmes et MM. CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, COPPI Katia, DEMUYNCK Christian, LEMOINE Xavier, MAHEAS Jacques, MARTIN Pierre-Yves, TEULET Michel, TORO Ludovic.

ABSENTS/POUVOIRS : BAILLY Dominique, GENESTIER Jean-Michel, KLEIN Olivier, MARSIGNY Brigitte, SCHLEGEL Eric.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Yves

LE BUREAU,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2016/01/26-02 en date du 26 janvier 2016, portant délégation d'attributions du Conseil de Territoire au Bureau pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions,

VU les aides financières accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de travaux visant à diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par des polluants classiques et améliorer la qualité de réalisation des réseaux d'assainissement,

CONSIDERANT que l'opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Transversale à Noisy-le-Grand portée par l'Etablissement public territorial répond aux critères d'éligibilité de l'Agence de l'Eau Seine Normandie puisque ces travaux sont réalisés sous charte Qualité,

CONSIDERANT que l'opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Transversale à Noisy-le-Grand est prévue à partir de novembre 2018,

CONSIDÉRANT que le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 745 900 € HT soit 895 080 € TTC,

CONSIDERANT que le plan de financement de l'opération est le suivant :

Organisme	Montant de la contribution attendue	%
Fonds propres : EPT GPGE	602 499.36 € HT	80.77%
Agence de l'Eau Seine Normandie :	143 400.64€ HT	19.23%
TOTAL	745 900 € HT	100%

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération.

AUTORISE le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans le cadre des travaux sous charte qualité, une subvention à hauteur de 143 400.64 € pour l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Transversale à Noisy-le-Grand.

AUTORISE le Président à remplir toutes les formalités y afférent.